

**École doctorale Humanités nouvelles – Fernand Braudel**

**Compte rendu du Conseil**

**Lundi 25 mars 2024**

**14h00-17h00**

**Teams**

**Présent·es** : Julie Ambal, François Audigier, Nathalie Collé, Gilles Drogue, Stéphane Dufour, Anthony Feneuil, Béatrice Fleury, Sylvie Grimm-Hamen, Manon Kuffer, Françoise Lartillot, Roxane Martin, Hajer Mestaysser, Aude Meziani, Thomas Petruzzella, Lucile Pierron, Giuseppe Sangirardi, Katsiaryna Siniapkina, Isabelle Vitry.

**Excusé·es** : Clotilde Boulanger, Véronique Ckockaert, Anne Feler, Isabelle Gaudy-Campbell, Catherine Lanneau, Dominique Longrée, Daniel Meyer, Jean-Michel Perez.

***Informations générales***

**1. Changement de mentions**

Une erreur s’étant glissée dans le changement de mention demandé par Écritures, le CS de l’UL se prononcera à nouveau sur une des deux nouvelles mentions souhaitées par l’unité. « Sciences religieuses » ne sera donc pas remplacée par « Philosophie Religieuse » mais par « Philosophie de la Religion ». Écritures aura deux nouvelles mentions « Philosophie de la religion » et « Théologie », cette dernière étant déjà validée et votée.

Par ailleurs,la mention « Anthropologie » qui était une spécificité de l’ED HNFB change d’ED pour rejoindre l’ED SLTC et s’ajuster ainsi au départ d’une enseignante-chercheure. Pour l’instant, 3 doctorants actuellement inscrits sont concernés :

* 1 s’inscrira à SLTC (ou 2 si la soutenance est repoussée) ;
* 1 choisira la nouvelle mention « Architectures » de l’ED HNFB votée par le CLED du 13/04/2023).

**2. Déménagement**

La Maison du Doctorat – site de Metz rejoindra l’Espace Rabelais dans les prochains mois. La présidente a annoncé un déménagement courant juillet 2024. Mais il est probable que celui-ci s’effectuera plutôt fin août 2024.

**3. Label SAPS**

Le doctorat bénéficie de formations *ad hoc*, en lien avec le projet Science Avec et Pour la Société (SAPS).

La seconde édition d’une école d’été médiation scientifique sera organisée du 1er au 4 juillet 2024. Les doctorantes et doctorants avaient jusqu’au 15 mars pour candidater.

En outre, les doctorantes et doctorants peuvent suivre un Label Médiation scientifique - SAPS. L’information en a été donnée au CS du 23 janvier 2024 et les doctorantes et doctorants ont jusqu’à la mi-mai pour déposer leur candidature. Mi-juin, un retour sur les candidatures déposées sera effectif et les candidates et candidats retenu·es seront convoqués pour une soutenance fin juin - début juillet.

Ce label valorise les actions que les doctorantes et doctorants ont mises en œuvre dans ce secteur. Il sensibilise aussi aux problématiques qui font interagir sciences et société. Comme c’est le cas des autres labels, il est décerné à la fin du doctorat, après « 14 jours de formations et 32 jours minimum d’implication dans des actions de culture scientifique, sur la durée de la thèse » (*Factuel*, 31/01/2024).

S’il est difficile de savoir si ce Label offre des opportunités professionnelles, il est en revanche un plus pour des doctorantes et doctorants qui s’intéressent à la problématique de la valorisation. La question étant relayée en conseil et émanant d’une doctorante, un sondage sera fait pour savoir combien sont éventuellement intéressé**·**es par cette orientation.

**4. Doctoriales**

Celles-ci se dérouleront du 22 au 25 avril 2024 et les inscriptions sur ADUM étaient enregistrées jusqu’au 22 mars. La thématique de ces doctoriales est « Repenser les métiers de la forêt et leurs rôles, demain, au service d’une société plus durable ». Tout en étant assez large, il ne semble pas que cette thématique attire les doctorantes et doctorants de l’ED dont les domaines scientifiques paraissent éloignés.

**5. Certification en anglais**

Les directeurs et directrices d’ED ont été informé·es d’un problème qui concerne des doctorantes et doctorants qui n’ont pas suivi une formation à laquelle ils et elles s’étaient pourtant inscrits. Organisée par le Lansad le 3 février, la formation répondait à la demande de beaucoup de délivrer la certification en anglais qui est obligatoire. Sur les 41 inscrits, 18 ne sont pas venus, empêchant d’autres doctorantes et doctorants de la suivre. Cela représente à la fois un coût et une gêne importants. Il faut donc faire passer le message selon lequel il est important de suivre les formations dans lesquelles on s’est inscrit, qu’il s’agisse de cette certification en anglais ou de toutes celles organisées en disciplinaire ou en transversal.

**6. Dispositif d’alerte (EDI-Égalité, diversité, inclusion)**

Peuvent s’adresser au dispositif d’alerte les étudiantes et étudiants, les doctorantes et doctorants, les personnels, que ceux-ci ou celles-ci soient témoins ou victimes de faits relevant :

* de violences sexistes ou sexuelles (viole, harcèlement, outrage) ;
* de discriminations (inégalités, harcèlements, actes ou propos) ;
* de harcèlement moral au travail ;
* de harcèlement scolaire et universitaire.

Les signalements sont à adresser :

* pour le dispositif Harcèlement Sexuel et Discrimination : [harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr](mailto:harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr) ; téléphone : 06 38 97 73 91
* pour le dispositif harcèlement moral au travail : [harcelement-moral-au-travail@univ-lorraine.fr](mailto:harcelement-moral-au-travail@univ-lorraine.fr) ; ou bien en s’adressant directement par mail à Nadja Formet ou Estelle Moeglin.

Les membres du conseil soulignent l’intérêt mais aussi les limites du dispositif du fait d’un retour inexistant de la part de la cellule à l’occasion de signalements. Est évoquée la nécessité de mieux informer les collègues du suivi des affaires. Ceci afin de ne pas décourager les parties prenantes. En outre, les représentantes et représentants des UR sont encouragé·es à diffuser largement les informations transmises par le dispositif afin d’en faire connaître au plus grand nombre les procédures de signalement. Spécifiquement pour l’ED, comme cela a été précédemment le cas, des représentants de la cellule seront systématiquement invités à la rentrée de l’ED.

**7. Le dispositif clubs étudiants-chercheurs ORION**

Pour le doctorat, ces clubs sont animés par un binôme de doctorantes ou doctorants de deux unités de recherche et supervisés par des enseignant·es-chercheurs et chercheur·es. Les formations assurées parallèlement à ce dispositif sont centrées sur :

* la prise en main et le management de Clubs
* la médiation Scientifique, le projet annuel
* l’entrepreneuriat – Startups
* 4 crédits de formation par an sont attribués.

Une doctorante du conseil rapporte l’expérience positive d’un Club animé par deux doctorantes de deux UR de l’ED. Ainsi ne peut-on qu’encourager d’autres doctorantes et doctorants à se lancer dans un projet de ce type qui est formateur pour la suite.

**8. Proposition de conférence sur Fernand Braudel**

Dans le cadre de sa thèse, C. Zebdi-Bartz, doctorante au CEGIL, s’intéresse notamment à la captivité des prisonniers de guerre français au sein des Stalags XII F et XII E. Elle s’est particulièrement intéressée aux « *centres intellectuels* » (universités) créés majoritairement dans les *Oflags* à partir de septembre 1941, qui dispensaient des cours aux prisonniers de guerre français allant du primaire à l’enseignement supérieur.  Fernand Braudel a été mobilisé en tant que lieutenant d’artillerie en 1939, il est affecté sur la Ligne Maginot en Moselle et il est fait prisonnier en juin 1940. Il a lui-même été *Recteur* du centre intellectuel de l’Oflag X C lors de sa captivité, pendant laquelle il travaille également à la rédaction de sa thèse.

Partant de là, C. Zebdi-Bartz propose que Peter Schöttler, directeur de recherche au CNRS et Professeur associé à l’Université Libre de Berlin, prononce une conférence au sein de l’ED. P. Schöttler a consacré à F. Braudel un article intitulé « Fernand Braudel, prisonnier en Allemagne : face à la longue durée et au temps présent », paru en 2013 dans la revue *Sozial Geschichte Online*. Dans cet article, le chercheur aborde la  « vie universitaire » de F. Braudel au sein des camps de prisonniers de guerre qu’il a traversés, et la mesure dans laquelle cette situation particulière a pu influencer ses travaux.

Les membres du conseil étant favorables à cette invitation, il est demandé à C. Zebdi-Bartz de prendre contact avec P. Schöttler pour lui demander de définir ses disponibilités en novembre 2024 et fixer ainsi la date de rentrée de l’ED.

***Validation du CR du 5 février 2024 (révisé)***

Quelques remarques de forme ont été suggérées et intégrées dans le CR définitif. C’est cette seconde version qui est mise au vote et validée par la majorité des membres présents. 1 personne s’est abstenue du fait de son absence au précédent conseil.

***Candidature Contrat doctoral Handicap***

Madame Anne-Laure Mousset dépose une candidature au titre de ce contrat. Elle est détentrice de deux masters – en 2006, en études germaniques-Paris IV, Sorbonne ; en 2014, en lettres modernes, spécialité littérature de jeunesse, Université du Mans. Elle envisage une carrière d’enseignant-chercheur. Ses notes sont conformes aux attentes de l’ED. Sa candidature est soutenue par l’UR Écritures où elle préparerait la thèse et par le directeur pressenti : le Professeur Alex Demeulenaere.

Titre proposé : *Prince des nuées ou ange déchu ? De l’insatisfaction terrestre aux paradis céleste et artificiels de deux voyageurs ailés*

Sous-titre : *Écriture poétique et ascension métaphysique chez Antoine de Saint Exupéry et Charles Baudelaire*

Après avoir présenté la procédure relative à l’octroi de ce type de contrat, il est rappelé aux membres du conseil que la candidate devra présenter sa candidature au concours doctoral comme cela est le cas des autres candidates et candidats.

La candidature de Madame Anne-Laure Mousset est mise au vote et validée par la totalité des membres présents. Son dossier pourra donc être examiné par le Cled du 18 avril 2024.

***Campagne contrat doctoral Établissement***

Dans le pôle LLECT, la règle adoptée est d’attribuer 7 contrats pour HNFB les années impaires et 6 pour les années paires. En 2004, l’ED bénéficiera donc 6 contrats venant de ce pôle. À ce chiffre, pourront s’ajouter des contrats ministère supplémentaires. 2 contrats de ce type avaient été accordés en 2022 et en 2023. On peut penser que ce chiffre sera reconduit en 2024.

Pour le pôle CLCS, aucune décision n’a été arrêtée en début de contrat mais des discussions et un vote sont répétés chaque année. Pour l’instant, aucune information n’a été donnée.

Le calendrier se déroulera comme suit :

* Lancement de la campagne : vendredi 16 février 2024
* Retour des dossiers (phase 1) : lundi 6 mai 2024 – 17h00
* Les candidat.es pré-sélectionné.es devront fournir pour la phase 2 (Mémoire M2 + attestation réussite M2) : Lundi 17 juin 2024 -17h00 (Date limite de soutenance des M2 : vendredi 14 juin 2024)
* Auditions
* 27 juin 2024 (Site de Nancy - pôle CLCS)
* 28 juin 2024 (Site de Metz - pôle LLECT)

***Retour sur les entretiens des 1A***

Comme c’est le cas chaque année, les entretiens se sont non seulement déroulés dans de bonnes conditions mais ils se sont avérés tout à fait utiles pour les doctorantes et doctorants nouvellement inscrit·es. Les doctorantes et doctorants ainsi que les directions de thèse ou d’UR ont bien pris en compte la mise en place des CSI, la plupart des doctorantes et doctorants de 1e année ayant déjà réfléchi, voire composé leur CSI. Quelques autres questions ont pu être posées sur les formations, les déplacements et leur financement, l’organisation du travail. Des réponses ont donc été apportées par le binôme qui était à leur écoute.

À la question de savoir s’il ne serait-il pas envisageable de s’entretenir avec les doctorantes et doctorants à mi-parcours pour appréhender leurs éventuelles difficultés et éviter un nombre trop important d’inscriptions dérogatoires, le conseil dit sa réserve. Le CSI remplissant cette fonction, cet entretien ne s’avèrerait pas indispensable. En revanche, la réunion organisée en 2023 sur le descriptif des crédits sera reconduite dans les semaines à venir. Dans le courrier d’invitation adressé aux doctorantes et doctorants, il leur sera rappelé qu’ils et elles peuvent à tout moment demander un rendez-vous avec la direction et/ou l’appui pédagogique.

***Validation des inscriptions dérogatoires et des dérogations de Master***

214 doctorantes et doctorants sont actuellement inscrit·es au sein de l’ED pour 2023-2024. 6 dossiers sont en cours d’examen. Il s’agit de thèses en cotutelle ou de réinscriptions.

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau | NB d'inscrits |
| 1A | 38 |
| 2A | 41 |
| 3A | 31 |
| 4A | 22 |
| 5A | 33 |
| 6A | 18 |
| 7A | 18 |
| 8A | 6 |
| 9A | 1 |
| 10A | 2 |

Si le tableau montre un nombre important de thèses inscrites en année dérogatoire dont des 8e, 9e et 10e années, ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes. Cet aspect doit continuer à faire l’objet d’une attention et d’une vigilance communes.

**Concernant les dérogations de réinscription**, nous en avons accordé 52 :

* 23 thèses à temps partiel ;
* 29 thèses à temps plein (là encore, c’est un chiffre qui interroge).

RÉPARTITION DES DÉROGATIONS D’INSCRIPTION TEMPS PLEIN

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Niveau | Nombre de réinscriptions accordées | Remarques |
| 4A | 10 |  |
| 5A | 14 | dont une soutenance en cours pour 2024 |
| 6A | 1 |  |
| 7A | 3 |  |
| 10A | 1 | Prévision de soutenance pour juillet 2024 |

RÉPARTITION DES DÉROGATIONS D’INSCRIPTION TEMPS PARTIEL

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau | Nombre de réinscriptions accordées |
| 7A | 15 |
| 8A | 6 |
| 9A | 1 |
| 10A | 1 |

**En ce qui concerneles dérogations de Master**, 34 doctorantes et doctorants sont titulaires d’un master Français – dont 18 sont diplômé·es de l’Université de Lorraine. 4 doctorantes et doctorants sont titulaires d’un diplôme de master étranger et soumis à la dérogation du grade de master 2 français.

Après que des informations aient été données sur ces chiffres, les propositions de dérogations sont soumises au vote et validées par la totalité des personnes présentes au conseil.

***Questions diverses***

1. **Date du prochain conseil**

Le prochain conseil de l’ED est prévu le lundi 13 mai 2024. Ce conseil correspond notamment à l’audition des candidats et candidates à la direction de l’ED. Cette date faisant suite à une série de jours fériés qui compliqueront la tâche de l’ED, il est proposé de déplacer cette date au lundi 27 Mai 2024. Après discussions et votes, le conseil maintient la date du 13 mai qui se déroulera en présentiel sur le site de Nancy.

1. **Proposition de formation des doctorantes et doctorants**

Dans le cadre de la programmation des formations 2024-2025, une offre portant sur la recherche en archives est suggérée. Celle-ci répondrait aux questions suivantes : comment organiser son terrain de recherche ? Comment s’y prendre une fois sur place? Elle pourrait prendre la forme d’une table ronde dont les participantes et participants seraient des doctorantes et doctorants qui témoigneraient de leur expérience en la matière. Elle pourrait être animée par un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheure.

Après un tour de table, les représentantes et représentants des unités de recherche donnent un avis favorable à la mise en place de cette formation qui sera fondée sur une perspective interdisciplinaire.

1. **Collaboration internationale**

Giuseppe Sangirardi souhaite parler du réseau international auquel il propose que l’ED soit associée. Présenté lors d’un précédent conseil, ce projet est actuellement en cours de création. Des incertitudes demeurent quant au financement des déplacements des doctorantes et doctorants dans ce cadre. Outre les demandes de mobilité que ces derniers et dernières peuvent faire deux fois par an, à l’occasion des campagnes lancées par l’ED, il est conseillé Giuseppe Sangirardi de contacter Mounir Tarek pour Orion et Karl Tombre pour LUE. Ces derniers pourront apporter des réponses quant aux financements internationaux accordés dans les dispositifs dont ils ont la charge.